

LA CHARTE INTER-AGENCES



EN ADHÉRANT AU MLS CARAÏBES, JE M'ENGAGE AINSI QUE
L'ENSEMBLE DE MES COLLABORATEURS À EN RESPECTER LES
PRINCIPES ET LES FONDEMENTS :

GÉNÉRALISER

Au sein de mon agence l'utilisation du mandat exclusif multi-diffusé pour le bénéfice de mes clients vendeurs.

COMMUNIQUER

à mes confrères l'intégralité de mes mandants exclusifs dans un délai maximum de 72 heures dès leur obtention.

VÉRIFIER

la sincérité, la fiabilité et la validité des informations saisies dans le fichier commun.

PROCÉDER

à une évaluation rigoureuse et sincère des biens proposés à la vente.

FACILITER

les visites de mes biens par mes confrères et leurs clients

PRÉSENTER

à mes clients vendeurs toutes les propositions d'achat provenant des acheteurs de mes confrères.

PROPOSER

à tous mes acheteurs les biens de mes confrères correspondant à leurs critères de recherche.

ACCEPTER

le principe de partage de mes honoraires en cas de réalisation d'une vente en collaboration.

RESPECTER

les modes opératoires, les règles de fonctionnement et la déontologie de la démarche collaborative Inter-Agences.

FAVORISER

la généralisation de la démarche collaborative Inter-Agences auprès de l'ensemble de mes confrères.

Signature du responsable, s'engageant en son nom et en celui de ses collaborateurs